



CERCLE ORION

*Club de réflexion politique et
d'influence indépendant*

**FAUT-IL RECONNAITRE LE VOTE
BLANC ?**

10/04/2021

**Paris / Londres / Bruxelles / Luxembourg / Beyrouth /
Dubai / Singapour**

Le Cercle Orion

Club de réflexion politique et d'influence indépendant

Le Cercle Orion est un club *politique* et d'influence indépendant, laboratoire d'idées de référence, visant à promouvoir l'engagement de la jeune génération, fondé en janvier 2017 par Alexandre MANCINO.

Son but est de prendre part au débat intellectuel et de contribuer à la compréhension des enjeux et transformations du XXI^e siècle pour agir et être source de propositions pour le monde de demain. Il s'articule autour d'évènements de très haute qualité avec des personnalités du monde politique, économique ou intellectuel ainsi qu'à travers des contributions d'experts sur les sujets de société.

Les activités du Cercle visent à éclairer les décideurs publics et privés confrontés aux enjeux contemporains.

À travers l'ensemble de ses activités – *réflexions, propositions, publications, lobbying & influence, accompagnement de start-ups, évaluation des politiques publiques, participation citoyenne et expérimentation* – le Cercle Orion joue un rôle d'acteur du débat démocratique.

Pour plus d'informations, veuillez consulter : www.cercleorion.com

La reconnaissance du vote blanc



Tribune rédigée par Kentin Pauvert, membre du Comité Europe et Affaires internationales, et Meilame Tayebjee, Directeur du Comité Politique et conseiller auprès du Président.

Partant d'abord d'une étude comparative et différenciée de la reconnaissance du vote blanc chez nos voisins, nous en avons appelé à la reconnaissance ce celui-ci en France, si tant est qu'elle ne paralyse pas le système électoral.

© Tous droits réservés, Cercle Orion, Paris, [Avril 2021].

TABLE DES MATIÈRES

<i>PARTIE I – Historique et étude de la reconnaissance du vote blanc chez nos voisins – par Kentin Pauvert, membre du Comité Europe et Affaires internationales</i>	<i>5</i>
I. Historique	5
II. Comment est-il traité chez les autres ?.....	5
III. Qu’en tirer ?.....	6
<i>PARTIE II – Une prise de position sur la reconnaissance du vote blanc – par Meilame Tayebjee, Directeur du Comité Politique et Conseiller politique auprès du Président</i>	<i>8</i>
<i>Bibliographie / Sitiographie</i>	<i>10</i>

PARTIE I – HISTORIQUE ET ETUDE DE LA RECONNAISSANCE DU VOTE BLANC CHEZ NOS VOISINS

I. Historique

Le vote blanc, sujet de la discorde depuis un certain temps. Tandis que les français s'abstiennent de plus en plus de se rendre aux urnes, le sujet de la comptabilisation du vote blanc dans les suffrages exprimés fait de nouveau son apparition à l'horizon 2022.

D'abord associé au vote nul puis dissocié par la loi du 21 février 2014, quinze députés de l'Assemblée Nationale ont déposé un projet de loi le 21 janvier 2020 relatif à la reconnaissance du vote blanc. En effet, à travers cette proposition de loi, les députés espèrent entrevoir un regain de confiance et d'intérêt pour la politique.

Énormément proposé lors des présidentielles 2017 par différents candidats comme Jacques Cheminade, Jean-Luc Mélenchon ou encore François Fillon, cette problématique n'a pourtant pas bougé d'un pas. Seulement, cette reconnaissance est demandée par toutes et tous lorsqu'on voit les pourcentages d'abstention lors des élections présidentielles de 2017 avec un taux de plus de 25% et plus de 50% pour les élections législatives. Ce taux d'abstention bat d'anciens records et désespère le monde politique de ce désintérêt envers son monde.

La reconnaissance du vote blanc serait-elle bénéfique à l'instauration d'une confiance ? Au regain d'intérêt envers les élections ?

II. Comment est-il traité chez les autres ?

Chez nos voisins aussi la question est au centre des débats. Néanmoins, le vote blanc est parfois mieux considéré qu'en France.

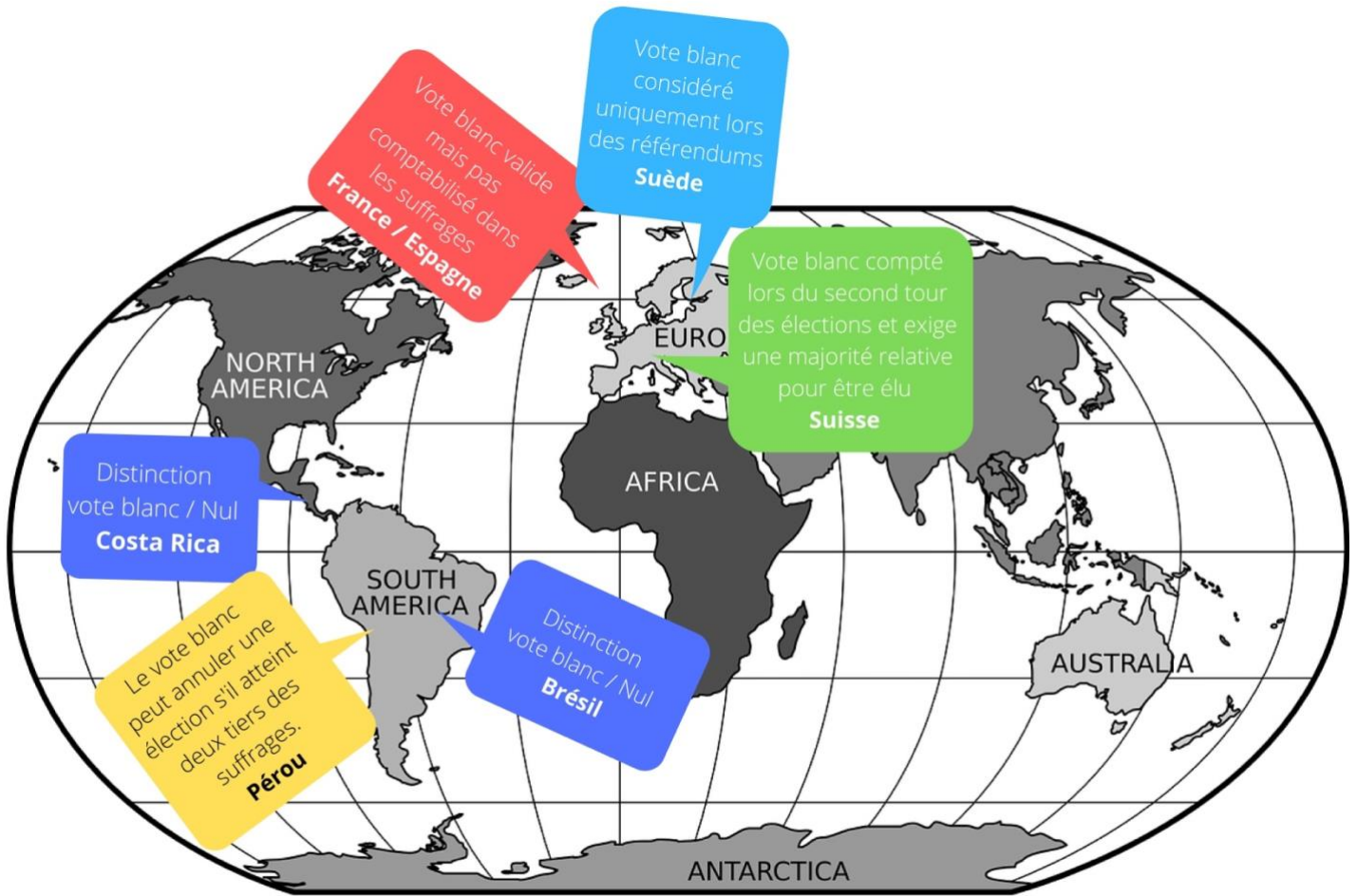
Si nous considérons le vote blanc comme distinct du vote nul, le fait de les distinguer est une grande avancée notamment pour le Brésil ou encore le Costa Rica. Quant à notre voisin hispanique, le vote blanc est considéré comme valide mais n'est pas comptabilisé dans les suffrages exprimés de même en France. En Suisse, ceux-ci sont comptés uniquement lors du second tour et oblige les candidats à obtenir une majorité relative pour être élu. En Suède, les votes blancs sont comptabilisés uniquement lors des référendums mais pour que la proposition passe il faut que ceux-ci et les votes contres dépassent la majorité.

Néanmoins, le vote blanc est très avancé en Amérique latine. En effet, celui-ci a la possibilité d'annuler une élection s'il dépasse la majorité. Au Pérou, le vote blanc peut invalider une élection s'il dépasse les deux tiers des suffrages. Là où on considère la démocratie parfois bafouée, le vote blanc occupe pourtant une place énorme dans le paysage politique et laisse libre la population d'invalider ou non une élection. Néanmoins, lors des élections 2018 au Brésil qui

ont fait de Jair Bolsonaro le nouveau président, un brésilien sur 5 ne s'est pas présenté aux urnes. Une abstention d'environ 21% malgré un vote considéré comme obligatoire. Lors du 1er tour de cette élection, plus de 117 millions de Brésiliennes et Brésiliens ont voté, plus de 3 millions ont rendu un vote blanc (2,64%) et plus de 7 millions un vote nul (6,14%). Seulement, il faut savoir que cette abstention n'est pas nouvelle puisque quelques années auparavant, le Brésil avait également connu une abstention élevée. Ainsi, la distinction du vote nul et du vote blanc au Brésil ne permet pas de faire renaître un intérêt politique. Au Pérou, de nouvelles élections générales vont avoir lieu en Avril 2021 afin d'élire le prochain Président pour les cinq prochaines années. Dans ce petit pays d'Amérique du Sud, les Péruviennes et Péruviens possèdent en quelques sortes un droit de véto sur les élections. Néanmoins, si l'abstention se stabilise aux alentours de 15%, le vote blanc combiné au vote nul ne dépasse guère les trois millions de personnes et se retrouvent ainsi loin d'annuler une élection. Puis, l'abstention étant stabilisée, la considération de ces deux votes n'a guère changé entre l'avant considération et l'après considération puisque son niveau reste faible par rapport aux personnes inscrites sur les listes.

III. Qu'en tirer ?

L'importance du vote blanc est différente de pays en pays. Là où certains le considère comme un vote nul, d'autres le considère comme un aspect démocratique primordial. En France, le vote blanc est encore loin d'être reconnu et compté dans les suffrages exprimés. Pourtant, bon nombre de candidats souhaitent l'instaurer pour les présidentielles afin de baisser le taux d'abstention notamment chez les jeunes qui paradoxalement restent très engagés mais ne votent pas. Néanmoins, nous prouvons prendre l'exemple de la Suisse qui comptabilise ce choix de vote uniquement lors du second tour et rend plus légitime l'élection du président. Nous pouvons également nous inspirer de nos voisins sud-américains qui, même si la corruption et les polémiques vont bon train, laissent une place importante au vote blanc. Ainsi, la France a de quoi s'inspirer pour mettre en place une reconnaissance plus forte de ce choix de vote. A l'horizon 2020, là où François Bayrou force le barrage pour la Proportionnelle, des députés quant à eux tentent de passer outre le barrage pour une élection plus légitime en 2022.



Cartographie du vote blanc dans différents pays

PARTIE II – UNE PRISE DE POSITION SUR LA RECONNAISSANCE DU VOTE BLANC

La reconnaissance du vote blanc doit évidemment s'expliquer par un contexte. Or, dans un contexte de crise du suffrage universel, avec un haut taux d'abstention (25,44% au second tour de l'élection présidentielle, le plus haut taux jamais enregistré depuis la première élection présidentielle au suffrage universel en 1965), le succès édifiant du « dégagisme » et du « tous pourris », des citoyens plus que jamais méfiants envers leurs dirigeants, où les Gilets Jaunes, entre autres, appelaient à une réforme de nos institutions (*via* le référendum d'initiative populaire par exemple), la question de la reconnaissance du vote blanc se pose, inexorablement.

Déjà portée par de nombreux candidats – 7 candidats en 2017, une première – la reconnaissance du vote blanc, avec annulation du suffrage à partir d'un certain taux (50% pour B. Hamon et J-L Mélenchon), permettrait :

- de redonner le pouvoir aux citoyens (un pouvoir *révocatoire*), et de redonner foi dans le suffrage universel, perçu désormais comme inutile ;
- de réduire le taux d'abstention, qui devient, de plus en plus, un véritable obstacle à la légitimité démocratique des élections.

Depuis 2014, les votes blancs sont déjà décomptés, sans impact sur le score *in fine* : au second tour de 2017, ces votes blancs représentaient 8,65% des suffrages exprimés, ce qui n'est plus négligeable, et ce sans compter les votes nuls¹. Le vote blanc devient donc une vraie force politique, et c'est pourquoi la présence de bulletins blancs aux côtés des autres bulletins au nom des candidats dans les bureaux de vote doit également être envisagée, pour éviter la nullité d'un vote qui se voulait blanc, et en signe de reconnaissance : le vote blanc n'est plus un vote *marginal*, mais un vote comme les autres, avec un réel impact.

Évidemment, ne soyons pas dupes : la reconnaissance du vote blanc peut avoir des implications graves, dont la principale est le blocage du système électoral, avec des candidats se faisant à tour de bras révoquer.

Autre conséquence (bonne ou mauvaise, le débat est ouvert...), elle remet également en cause le principe du « vote utile », du « moindre mal », où des citoyens, pour faire barrage aux extrêmes, se rabattaient – souvent à contre cœur – sur un candidat *mainstream*. Ces citoyens seront plus enclins à voter blanc, et en cela les surprises et les émergences de partis populistes seraient plus probables.

Mais, nous le croyons, le jeu en vaut la chandelle. Il vaut mieux prendre le risque (et soyons honnêtes, il est minime) de ne pas avoir d'élus, ou des élus populistes, que d'avoir des

¹ Le vote nul est un bulletin qui n'est pas pris en compte dans le résultat du dépouillement, parce qu'il contrevient au code électoral. Par exemple : un bulletin sans enveloppe, un bulletin portant un signe de reconnaissance comme une mention manuscrite.

élus illégitimes, élus par une minorité alors que la majorité, elle, s'enferme dans la méfiance et l'abstention. Sauver le suffrage universel passe par redonner les clés aux électeurs et leur reconnaître ce *nouvel outil de pouvoir* qu'est le vote blanc.

Redonner foi en la démocratie est capital : l'Histoire nous a montré que l'actuel *statu quo* peut mener aux pires tragédies.

Bibliographie / Sitiographie

- L. Cédelle, *Le Monde*, 02/07/2020,
https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/07/02/anne-muxel-le-surcroit-d-abstentiondes-jeunes-accentue-le-probleme-pose-a-la-democratie_6044899_3232.html
- Source gouvernementale :
<https://www.vie-publique.fr/questions-reponses/23932-5-questions-sur-le-vote-blanc>
- A-A Durand, *Le Monde*, 11/04/2017
https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2017/04/11/que-changerait-lareconnaissance-du-vote-blanc_5109675_4355770.html
- https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/l15b2603_proposition-loi
- *Le Monde*, 29/10/2018
https://www.lemonde.fr/ameriques/article/2018/10/29/election-de-bolsonaro-malgre-levote-obligatoire-un-bresilien-sur-cinq-s-est-abstenu_5376270_3222.html

Contact

Notre initiative vous intéresse ? Vous souhaitez obtenir plus d'informations, nous rejoindre, contribuer à nos travaux ? N'hésitez pas à nous contacter.



Courriel : cercleorion@gmail.com